

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 990

présenté par

M. Bazin

ARTICLE 29

À l'alinéa 13, substituer au mot :

« proposés »

le mot :

« désignés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vous propose que les personnalités soient désignées et non proposées afin de renforcer l'autonomie de l'organisme consultatif.